

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Dandurand dépose sur la Table:

Copies des Arrêtés en conseil d'urgence additionnels, comme suit:

Arrêtés en conseil C.P. Nos:

2512. Au sujet du commerce avec l'ennemi et de la façon de traiter les propriétés des ennemis.

2580. Au sujet de la nomination de M. Oswald Mayrand comme membre du comité de coordination de la Censure.

2581. Au sujet de l'affranchissement de la correspondance du comité de coordination de la censure.

2584. Au sujet du traitement des membres du service civil qui s'enrôleront dans les troupes de défense.

2586. Règlements additionnels concernant le commerce avec l'ennemi.

2590. Au sujet du transfert de l'enregistrement des aéronefs.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (4), intitulé: "Loi accordant aide à Sa Majesté pour la défense nationale et la sécurité".

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième et la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ledit bill doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Le Sénat s'ajourne.